

Préparation à l'habilitation pour l'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)

Date de l'enregistrement: 09/12/2021

Date d'échéance: 31/12/2026

RS n°5637

Certificateur: Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche

Contexte professionnel

L'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) est subordonné à la réussite d'un examen comprenant des épreuves théoriques d'admissibilité et une épreuve pratique d'admission.

Cet examen vise à évaluer le respect de la condition d'aptitude professionnelle requise, mentionnée à l'article L. 3120-2-1 du code des transports, qui consiste à assurer dans des conditions de confort et de sécurité le transport de passagers, dans le respect des règles applicables à sa profession et à informer de manière claire les passagers sur la facturation des courses. Il est organisé par les chambres de métiers et de l'artisanat.

Les compétences sont évaluées conformément à l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

Objectifs

Préparer aux épreuves de l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) :

- ✓ Identifier les réglementations relatives au transport particulier de personnes.
- ✓ Appliquer les règles du code de la route et de la sécurité routière
- ✓ Distinguer les principes de base en gestion, comptabilité et exploitation.
- ✓ Développer son approche commerciale et marketing dans le cadre de la gestion propre à l'activité de voiture de transport avec chauffeur.
- ✓ Pratiquer l'anglais niveau européen A2 dans la relation client.

Tarif

2 415,00 euros nets de taxes.

Possibilité de prise en charge totale ou partielle en fonction de la situation propre au participant.

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

Public et conditions d'accès

Toute personne désirant exercer la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC).

Prérequis :

- Être titulaire du permis de conduire de catégorie B expiré du délai probatoire à la date de dépôt de candidature.
- Être capable de s'exprimer correctement en français, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Effectif minimum par classe : 8 apprenants.

Effectif maximum par classe : 12 apprenants.

 Cette formation est accessible, selon les prérequis indiqués, aux personnes en situation de handicap*.

**L'obtention de la carte professionnelle est conditionnée à un avis médical favorable.*

Contacts

CMA Formation Schiltigheim - Isabelle CRIQUI

30 avenue de l'Europe, 67300 SCHILTIGHEIM

☎ 03 88 19 79 18 / ✉ icriqui@cm-alsace.fr

CMA Formation Mulhouse - Agnès LUSTENBERGER

12 boulevard de l'Europe, 68100 MULHOUSE

☎ 03 89 46 89 11 / ✉ alustenberger@cm-alsace.fr

Référente handicap - Véronique LITTEL

☎ 03 88 19 79 17 / ✉ vlittel@cm-alsace.fr

Lieu et date

 La formation est proposée au sein des sections CMA de Schiltigheim et Mulhouse.

 Pour connaître les calendriers de formation, nous contacter ou consulter la programmation sur notre site internet : www.cm-alsace.fr.

Durée de la formation - délai d'accès

161 heures réparties sur 2 à 3 mois, à raison de 3 à 5 jours par semaine.

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre **1 et 4 mois**.

Modalités de validation

L'examen d'accès à la profession de conducteur de VTC se compose d'épreuves théoriques d'admissibilité et d'une épreuve pratique d'admission.

Est déclaré admissible à l'examen de candidat qui a obtenu cumulativement :

- Une note d'au moins 10/20 calculée sur l'ensemble des 7 épreuves d'admissibilité pondérées de leurs coefficients respectifs.
- Une note d'au moins 6/20 à chacune des épreuves A, B, C, D, F et G.
- Une note d'au moins 4/20 à l'épreuve E.

Est déclaré admis à l'examen le candidat qui a obtenu une note d'au moins 12/20 à la mise en situation pratique.

Modalités de formation

Cette formation est accessible en Formation Continue.

Taux de réussite	Taux de satisfaction	Taux de recommandation
------------------	----------------------	------------------------

Nouveauté

Nouveauté

Nouveauté

PROGRAMME

- ✓ Accueil en formation (3.5 heures)
- ✓ Module A : Réglementation nationale du transport public particulier de personnes et prévention des discriminations et des violences sexuelles et sexistes (21 heures)
- ✓ Module B : Gestion (42 heures)
- ✓ Module C : Sécurité routière (14 heures)
- ✓ Module D : Français (14 heures)

- ✓ Module E : Anglais (21 heures)
- ✓ Module F : Développement commercial et marketing (14 heures)
- ✓ Module G : Réglementation nationale VTC (14 heures)
- ✓ Module Admission conduite et mise en situation (14 heures)
- ✓ Epreuves « blanches » d'admissibilité, avec restitution (3.5 heures)

Modalités pédagogiques

- Formation réalisée en présentiel et s'appuyant sur une pédagogie active et participative (travaux de groupe et sous-groupes, mises en situation / jeux de rôle, études de cas...). En outre, un véhicule école est support à la réalisation du module « Admission conduite et mise en situation ».

Équipement technique

- Les moyens matériels mobilisés sont en adéquation avec le référentiel de formation. Dans ce cadre, l'ensemble des modules est réalisé au sein d'une salle comprenant entre autres équipements, un accès internet haut débit et un vidéoprojecteur, et le module « Admission conduite et mise en situation » l'est au sein d'un véhicule école.

Modalités d'évaluation

- **Positionnement** en amont de la formation.
- **Évaluations formatives** supports au contrôle de l'atteinte progressive des objectifs de formation.
- **Évaluation sommative** : cf. modalités de validation répertoriées ci-dessus.

Intervenants

Conformément à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de T3P, nos formateurs sont :

- Titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi ou de VTC depuis plus de 5 ans,
- Titulaires d'un titre ou diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau 5 (gestion, anglais et français),
- Titulaires TP ECSR ou BEPECASER.



Retrouvez toutes nos formations sur notre site



**FORMATIONS COURTES
FORMATIONS DIGITALES
CERTIFICATIONS
FORMATIONS INDIVIDUALISÉES**

Conditions générales de vente :

